

Fives donne le réflexe brevet à ses ingénieurs

Le 28 mai 2009 par Aurélie Barbaux

Le groupe français d'ingénierie des équipements industriels a insufflé une culture de la propriété intellectuelle à ses bureaux d'études via un livre blanc.

Idées de développement, réorientation de programmes de recherche, arguments techniques à opposer face à la concurrence... « La veille brevet est un formidable moteur d'innovation », affirme Thierry Valot, le directeur de l'innovation du groupe d'ingénierie industrielle Fives depuis 2005. Encore faut-il en persuader les ingénieurs.

Pour faire naître leur intérêt et tordre le coup aux idées reçues, Thierry Valot, s'est lancé dès 2006 dans la rédaction d'un livre blanc de la propriété intellectuelle, avec l'aide d'un conseil en propriété industrielle, Pierre Breese, le président de Novagraaf IP. Intégré au manuel des directives et recommandations interne, rédigé à la même époque, ce livre blanc ne se contente pas de donner les clés de la lecture d'un brevet et d'en réexpliquer l'utilité. Il propose une boîte à outils très complète : clauses à intégrer dans les offres commerciales et les conditions générales de vente et d'achat ou dans les contrats de stagiaires, textes à insérer dans les cartouches des plans et, surtout, formulaire d'autodiagnostic en trente questions sur la veille brevet destiné au directeur des bureaux d'études. Ces formulaires sont remontés une fois par an à Thierry Valot, qui évalue ainsi le chemin parcouru. « Je ne leur impose pas un rythme de progression, mais des objectifs à atteindre », explique-t-il.

Pour les aider dans leur démarche à vérifier systématiquement ce qui existe en matière de brevet lorsque quelqu'un avance une idée, Fives a souscrit une trentaine d'abonnements au moteur de recherche de brevets de Questel. « Le coût par compte, 1 500 euros par an, est raisonnable. Et l'investissement en temps, évalué à deux ou trois heures par mois par personne, n'est pas un frein à la veille », observe Thierry Valot. Et la sauce « brevet » commence à prendre. « Je le sais car les gens en parlent de plus en plus », précise-t-il.

VALORISER LES SAVOIR-FAIRE

Restait l'épineux problème des savoir-faire, qui ne sont pas brevetables. Le livre blanc aborde le sujet pour faire prendre conscience aux ingénieurs que leur expertise a une grande valeur et que la diffuser à l'extérieur dévalorise l'entreprise. Avec l'aide d'un cabinet, une démarche de capitalisation des savoirs a été menée auprès de tous les experts. Le résultat est concentré dans un intranet sécurisé et un référent technique par domaine a été nommé pour actualiser les données. Une formation sur la propriété intellectuelle et la valeur des savoirs a été mise en place à l'occasion du lancement de cet intranet.

Si la veille brevet ouvre de nouveaux horizons, elle complique les relations commerciales. « Négocier une clause de confidentialité ou de propriété industrielle avec un client est souvent difficile. Il arrive même que cela bloque certains projets », reconnaît Thierry Valot. La protection de la valeur ajoutée d'une entreprise est pourtant à ce prix.